

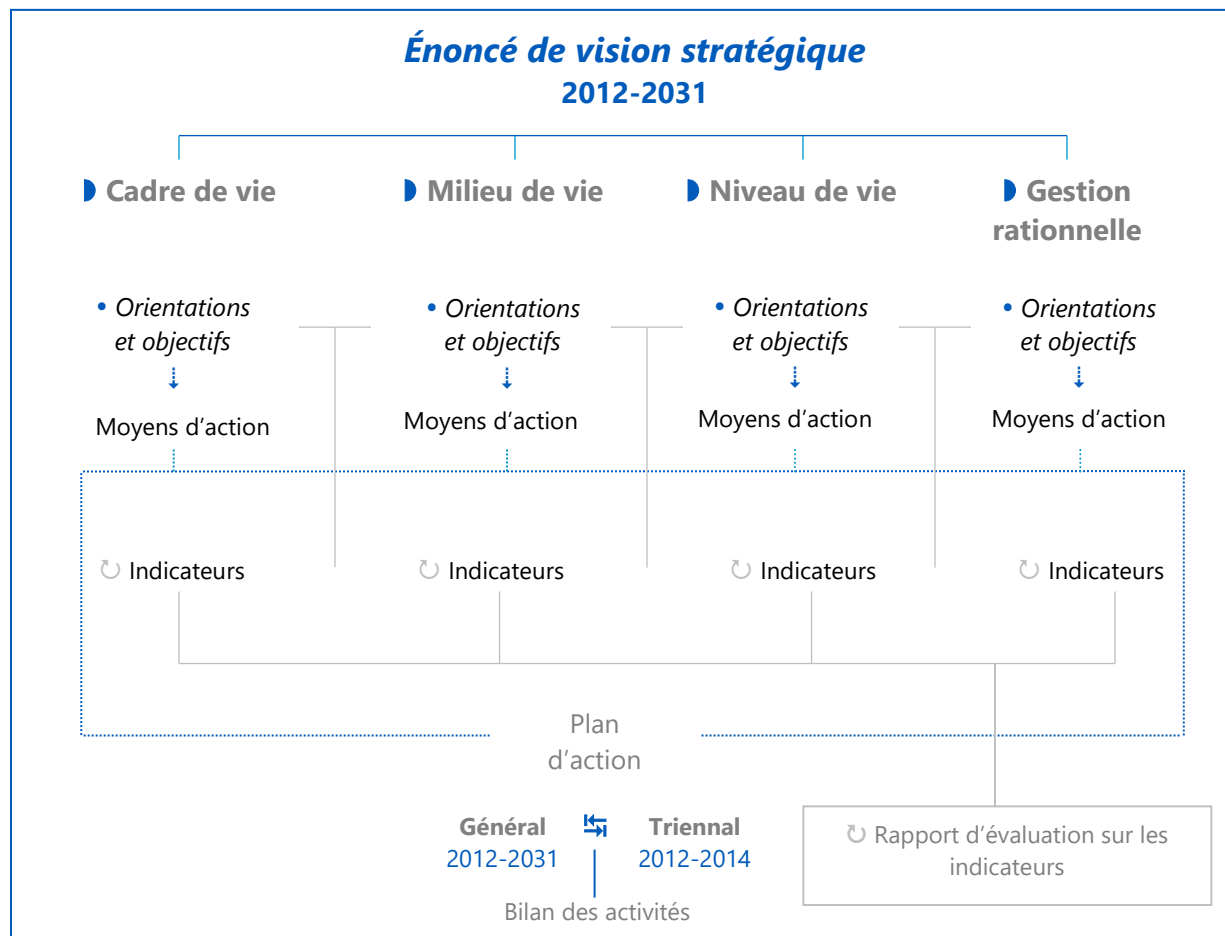
CHAPITRE 16. PLAN D'ACTION STRATÉGIQUE TRIENNAL ET MESURES DE SUIVI

Afin d'atteindre les objectifs poursuivis au parti d'aménagement exprimé au présent SADR, la MRC de L'Assomption préconise l'élaboration d'un plan d'action stratégique triennal, et ce, en conformité à son plan d'action général défini au chapitre 13, ainsi que la détermination de mesures de suivi (indicateurs).

Notez toutefois que ces outils de mise en œuvre et de suivi du SADR seront élaborés lors d'étapes ultérieures liées à l'entrée en vigueur du présent SADR.

Sommairement, ces composantes stratégiques seront élaborées en tenant compte des éléments présentés à la figure suivante (16.1).

Figure 16.1 Stratégie d'élaboration des mesures de suivi (indicateurs) et du plan d'action stratégique triennal de la MRC de L'Assomption.



Le plan d'action stratégique triennal constitue le véritable outil de la mise en œuvre de la vision stratégique de la MRC. En définissant un tel plan, la MRC s'assure d'un suivi efficace et à court terme des actions qu'elle met de l'avant en collaboration avec ses partenaires. De plus, un bilan sur les activités sera réalisé à la fin de chaque triennal. Un tel bilan permettra à la MRC d'orienter le choix des actions à venir pour le prochain plan d'action stratégique.

Parallèlement à cette procédure, des mesures de suivi (indicateurs) seront également élaborées pour chacun des thèmes de l'énoncé de vision stratégique de la MRC, et ce, sur la base des orientations et des objectifs d'aménagement et de développement du territoire. En fonction de la nature des indicateurs retenus, un rapport d'évaluation sera produit selon une échelle de temps prédéterminée et appropriée aux dits indicateurs. Toutefois, la formulation des indicateurs et l'évaluation de ces derniers (bilan) seront également conçues en fonction des modalités du plan métropolitain d'aménagement et de développement de la CMM en cette matière et celles introduites par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire.